Développement et protection du patrimoine culturel, Spécialité Assistant / Chef de projet culturel et patrimonial à caractère scientifique et technique

RNCP15130 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	320n, 335, 342
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
http://www.cnam.fr

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Liste des activités visées par la licence :

Activités communes aux deux parcours possibles :
- La promotion et la diffusion de la culture (en particulier scientifique et technique)
- Le montage d'une exposition à caractère culturel et/ou patrimonial.

Parcours 1 : Gestion de projet culturel
- La maîtrise d'une veille sur l'ensemble de l'environnement de la culture scientifique et technique
- L'exploitation d'un nouveau cadre de référence des pratiques culturelles et d'une connaissance des publics visés
- Suivi et coordination d'un projet culturel et/ou patrimonial (participation à la conception, programmation, gestion du projet, gestion financière)
- La participation à la conception d'une stratégie et à l'ingénierie de projet (bases d'une conduite d'actions incluant une modélisation économique, un cadre de gestion financière, le management des équipes, la mise en œuvre des partenariats et la politique globale de communication).

Parcours 2 : Conservation et valorisation du patrimoine
- La conservation et la valorisation du patrimoine scientifique et technique
- La gestion de collection dans un établissement culturel, type musée scientifique et technique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification professionnelle attestera de compétences acquises dans les principales fonctions suivantes :

- Etre en mesure de comprendre la place de la science et de la technique dans la société. Savoir traiter des questions relevant du rapport science et société.

• Maîtriser les moyens permettant de transformer une donnée appartenant à la science et à la technique en un fait culturel.
• Savoir communiquer de manière efficace sur un sujet de science et technique, en utilisant la variété des médias (écrit, radio, télé, Internet...)

FONCTION 1 : Gestion de projet culturel
• Maîtrise de l'environnement socio- économique, scientifique et culturel.
• Capacité à créer les conditions nécessaires à la réalisation de projets, par la mise en place de partenariats adaptés à l'activité et aux publics visés.
• Capacité à devenir l'interface privilégiée entre les différents acteurs publics et privés pour assurer la réussite d'une action.
• Maîtrise de la conception d'analyses et d'études d'opportunité (publics, usages, attentes…) préalable à l'élaboration technique d'un projet culturel, concernant l'ensemble ou une partie des actions à conduire.
• Maîtrise des données économiques, financières, juridiques (réglementaire, conventionnelle), ainsi que des moyens organisationnels (communication, logistique…) et humains.
• Capacité à analyser et répondre aux attentes et aux contraintes des différents publics (âge, culture, handicap).
• Capacité à dresser un bilan objectif et exhaustif de l'action réalisée en intégrant l'ensemble des paramètres et moyens utilisés pour son pilotage.

FONCTION 2 : Conservation et valorisation du patrimoine scientifique et technique
• Concevoir un projet de valorisation de patrimoine du type scientifique, technique, industriel.
• Maîtrise du droit du patrimoine.
• Maîtrise de la conservation préventive, restauration d'objets techniques
• Capacité à diagnostiquer les contraintes et risques liés à la mise en œuvre une action de conservation et/ou restauration d'un objet technique.
• Capacité à participer à l'élaboration d'un dossier de conservation (ou de restauration) du patrimoine scientifique et technique.
• Maîtrise des procédures de montage de projet culturel (aspects administratifs et financiers).
• Capacité à intégrer l'action culturelle à caractère scientifique et technique, l'action patrimoniale dans les programmes de développement local des collectivités territoriales.
• Capacité à lier harmonieusement l'action culturelle et patrimoniale avec le développement touristique.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ces professionnels travaillent dans des établissement et institutions culturels publics et privés, collectivités territoriales, associations dont le périmètre d'action est l'action socioculturelle, des musées (principalement scientifique et technique), des entreprises du secteur public ou privé souhaitant valoriser leur savoir-faire et leur patrimoine.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants, selon le parcours :
Parcours 1 :
• Assistant/Chef de projet / Responsable projet
• Coordinateur de dispositif
• Chargé de mission (culture, valorisation du patrimoine)
• Agent de développement local en charge de la culture (Assistants ou attachés ou chargés de mission dans les services culturels des collectivités territoriales)
• Assistant de développement
Parcours 2 :
• Assistant de conservation / chargé d'inventaire, chargé de collection
• Assistants ou attachés de conservation dans les musées d'histoire, d'histoire des techniques, d'ethnologie, des arts et des traditions populaires et les écomusées urbains.

- Gestionnaire du patrimoine scientifique et technique / gestion de collection
- Technicien dans les associations patrimoniales
- Chargé de mission en communication dans les entreprises intégrant le patrimoine dans leur politique de communication, soit dans leur publicité soit dans leur ouverture au public.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- - 50% d’enseignants du Cnam
- - 25% d’enseignants issus du secteur professionnel visé par la certification
- - 25% de professionnels

COMPOSITION DU JURY — VAE

L’Administrateur général ou son représentant (président du jury), le responsable ou son représentant du service VAE, 3 enseignants dont le responsable pédagogique de la LP ou son représentant, 2 représentants qualifiés des professions concernées.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP23009

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNAM

Fiche officielle (France Compétences)

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15130/